



Communauté de communes Bassée-Montois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €)	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bassée Montois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

➔ Compétences liée au service :

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations
☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi : *Communes de*

BABY	GRISY-SUR-SEINE	MOUY-SUR-SEINE
BALLOY	GURCY-LE-CHATEL	NOYEN-SUR-SEINE
BAZOUCHES-LES-BRAY	HERME	PAROY
BRAY-SUR-SEINE	JAULNES	PASSY-SUR-SEINE
CESSOY-EN-MONTOIS	JUTIGNY	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
CHALMAISON	LA TOMBE	SAVINS
CHATENAY-SUR-SEINE	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	SIGY
COUTENCON	LIZINES	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
DONNEMARIE-DONTILLY	LUISETAINES	THENISY
EGLIGNY	MEIGNEUX	VILLENAUXE-LA-PETITE
EVERLY	MONS-EN-MONTOIS	VILLENEUVE-LES-BORDES
FONTAINE-FOURCHES	MONTIGNY-LE-GUESDIER	VILLIERS-SUR-SEINE
GOUAIX	MONTIGNY-LENCOUR	VILLUIS
GRAVON	MOUSSEAUX-LES-BRAY	VIMPELLES

- Existence d'une CCSPL : ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service :
☒ Oui, en date du 12 décembre 2016

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☐ régie
☒ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 8 105 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 23 788 (INSEE 2017).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34,07 % au 31/12/2019 (33,6 % au 31/12/2018).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 120 (120 en 2018).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer à la demande des propriétaires (réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 sont les suivants :

TARIFS		01/01/2018	01/01/2019
A – Compétences obligatoires du service			
1	Instruction de projet d'installation de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un Permis de construire ou d'une réhabilitation (Conception)	77,27 €	77,27 €
2	Contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement	133,64 €	133,64 €
3	Plus-value pour contre-visite en cas de non-conformité	111,82 €	111,82 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	97,27 €	97,27 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	161,82 €	161,82 €
B – Compétences facultatifs du service			
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	77,27 €	77,27 €
2	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (suivi et réception des travaux)	Suivant bordereau des prix unitaires figurant au marché	

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Délibération du 12/12/2016.

2.2. Recettes

RECETTES		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Compétences obligatoires du service		24 994,79 €	25 112,95 €
1	Instruction de projet d'installation de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un Permis de construire ou d'une réhabilitation (Conception)	1 468,13 €	2 240,83 €
2	Contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement	2 004,60 €	2 806,44 €
3	Plus-value pour contre-visite en cas de non-conformité	0 €	0 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	0 €	0 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	21 522,06 €	20 065,68 €
B – Compétences facultatifs du service		309,08 €	0 €
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	309,08 €	0 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 457	1 514
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 840	4 014

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de 343 217,76 € HT.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude :

- Montants prévisionnels des travaux de réhabilitation en 2020 -> 220 313,15 € HT.